

Projet agrivoltaïque de Trainou et Vennecy (45)

Compte-rendu du comité de projet du 22 avril 2024

Personnes présentes

Communauté de communes de la Forêt : Jean François Deschamps, Président
Traînou : Aymeric Pépion, Maire
Vennecy : Dominique Loiseau, adjoint
Fay aux Loges : Fabrice Pelletier, adjoint urbanisme
Loury : Bernard Lafforgue, adjoint
Mardié : Alain Trumtel, adjoint urbanisme
Boigny sur Bionne : Christophe Picard, Directeur Service Technique
Marigny les Usages : Jean Luc Peny, conseiller municipal
Sully la Chapelle : Patrick Morisseau, Maire
Donnery : Dominique Dussautois, adjoint

Présentation du contexte

La société BayWa r.e. qui développe le projet agrivoltaïque situé sur les communes de Trainou et Vennecy, présente le contexte ayant conduit à l'organisation de ce comité de projet.

Dans le cadre de la loi d'accélération pour la production des énergies renouvelables, les collectivités ont été sollicitées pour définir des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER) sur lesquelles s'implanteront préférentiellement les projets d'énergie renouvelable sur leur territoire. Les projets n'étant pas situés dans une ZAER devront faire l'objet d'un comité de projet réunissant un représentant de chacune des communes d'implantation, communes limitrophes et communauté de communes d'implantation.

Si le présent projet figure bien dans les ZAER de Vennecy, Trainou a choisi de ne pas intégrer les surfaces en zone agricole dans ses ZAER, d'où la nécessité d'organiser ce comité.

Présentation du projet

La société BayWa r.e. présente le projet en cours de développement, et notamment :

- Les objectifs du projet en termes de production d'électricité et de contribution aux objectifs régionaux ;
- Ses principales caractéristiques techniques (puissance, surface, production annuelle...);
- Les spécificités du projet d'élevage ovin en co-construction avec la Chambre d'Agriculture du Loiret (CA45) ;
- Les résultats des inventaires écologiques, et les potentiels impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les options de raccordement, le plan d'implantation et les modalités de démantèlement en fin d'exploitation ;

- Les données économiques du projet, dont :
 - o Les retombées fiscales et autres bénéfiques pour le territoire (prise de participation de la CCF et de la commune de Traînou) ;
 - o Le coût du projet (CAPEX), OPEX, prix de revente de l'électricité, montage financier... ;
- Le calendrier de réalisation.

Remarques du comité

Peu de remarques ont été faites au cours de la présentation.

Les principales questions concernent :

- La conduite du projet agricole et notamment la présence des brebis toute l'année sur la parcelle. Le porteur de projet rappelle que le projet sera construit avec la CA45 et que des mesures de suivi de ce projet agricole seront mises en œuvre pour évaluer la bonne synergie entre photovoltaïque et élevage ovin.
- L'implantation de la haie paysagère sur les limites ouest et nord du projet. Une entreprise locale est suggérée par M. Picard. BayWa r.e. confirme que les prestations seront réalisées préférentiellement par des entreprises du territoire.
- Le raccordement au réseau public et la nature des câbles qui relieront le parc au poste source de Chécy. BayWa confirme que la totalité du raccordement sera fait en souterrain.
- La possibilité pour les communes limitrophes de consommer l'électricité produite par le parc. Le porteur de projet indique que le sujet évoqué concerne plutôt les mécanismes d'autoconsommation collective, ce qui n'est pas prévu de mettre en œuvre ici. En effet, le projet produira annuellement près de 18 GWh et BayWa r.e. privilégie, pour son modèle financier, de revendre la totalité de sa production à un seul consommateur dont les besoins sont au moins équivalents à l'électricité produite.
En revanche, le porteur de projet pourra proposer aux riverains une offre locale d'électricité verte, via un distributeur partenaire comme il a déjà pu le faire pour d'autres projets d'énergies renouvelables.
- Les retombées économiques pour les riverains. BayWa r.e. indique qu'une campagne de financement participatif pourra être organisée : celle-ci permettra aux habitants d'investir leur épargne dans un projet d'énergie renouvelable.